

RN13BIS

Appel à candidatures

Résidences d'artistes

Programme Soudain l'été prochain

A destination d'artistes diplômé·es depuis moins de 6 ans

Dans le cadre de l'Été culturel de la DRAC Normandie, RN13BIS – art contemporain en Normandie porte le programme Soudain l'été prochain : une trentaine de résidences à destination de jeunes artistes.

Ces résidences privilégieront la rencontre avec les habitant·es ou des publics spécifiques ainsi que la découverte de contextes particuliers. Elles seront en ce sens accueillies à l'été 2023 par divers lieux en Normandie, hors réseau artistique (mairies, centres socio-culturels, maisons des jeunes et de la culture, accueils de loisirs, missions locales, tiers-lieux, associations, etc.)

La résidence est entendue comme une résidence d'action culturelle, de recherche et de création artistique dans un contexte d'immersion territoriale, aussi les artistes sont invité·es à concevoir un projet de résidence en dialogue avec les structures s'étant portées volontaires (voir liste plus bas). Elle privilégie la rencontre avec les habitant·es autour du travail de l'artiste. Toutes les modalités d'intervention artistique et de transmission sont envisageables dès lors qu'elles tirent leur source de la présence de l'artiste et de sa singularité.

La résidence n'ayant pas pour objet une commande ou une production artistique, aucune obligation de résultat n'est attendue de la part des artistes. Toutefois, une production reste possible dès lors qu'elle est à l'initiative de l'artiste.

ÉLIGIBILITÉ

Cet appel s'adresse à des artistes :

- dont la pratique artistique s'inscrit dans le champ des arts visuels,
- diplômé·es depuis moins de six ans d'une école supérieure d'art en Normandie ou diplômé·es depuis moins de six ans d'une autre école supérieure d'art mais résidant en Normandie (soit DNSEP entre 2022 et 2017),
- exerçant à titre professionnel (disposant d'un numéro de Siret et d'un code APE correspondant à leur activité artistique).

MODALITÉS

Les résidences se dérouleront entre le 12 juin et le 15 septembre 2023, pour des durées de 2 à 4 semaines, consécutives ou non.

Le budget alloué prend en compte :

- La rémunération artistique prévue à hauteur de 1 500 euros brut par semaine de résidence selon les référentiels en vigueur tenant compte des honoraires de résidence et de la rémunération des ateliers ou autres temps de rencontre avec le public,
- Un per diem de 100 euros par semaine,
- Les dépenses de transport et d'hébergement (forfait sur budget prévisionnel, en utilisant le barème de défraiement kilométrique si les transports en commun ne peuvent pas être utilisés : <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/bareme-kilometrique>),
- A la marge et si besoin les dépenses en matériel de création (forfait sur budget prévisionnel).

Les artistes sélectionné-es percevront les versements en deux temps : une avance (75% avant le démarrage de la résidence) et un solde au moment du bilan.

Les artistes sélectionné-es s'engagent à participer à un volet professionnalisant organisé les 1^{er} et 2 juin 2023 visant à les outiller pour la conduite de projets d'action culturelle ou de projets à dimension sociale (dates et format visioconférence à confirmer).

Les artistes sont appelé-es, de préférence, à nouer un partenariat avec l'une des structures volontaires (voir liste plus bas). Il reste néanmoins possible de proposer d'autres partenaires (vérifier auprès de la chargée de mission que ces partenaires sont éligibles et motiver ce choix). A dossier égal, la commission d'attribution privilégiera les partenaires qui se sont faits connaître auprès de RN13BIS courant mars.

Lien vers la liste des structures volontaires : https://docs.google.com/spreadsheets/d/1-6qHD7wYtCyDF1Kh_FSU1XO1gwQ16q5H4aX_u1LJc68/edit?usp=sharing.

CANDIDATURES

Les candidatures sont à envoyer avant le 30 avril 2023 à 23h59 à l'adresse mail soudain@rn13bis.fr.

Le dossier de candidature devra comprendre :

- un Portfolio (fichier pdf, 10 Mo maximum),
- un CV à jour précisant la date du diplôme et l'établissement l'ayant délivré,

- une note d'intention (une page maximum) détaillant les modalités de rencontre avec le territoire, quelques directions de travail possibles, un calendrier et un partenaire de résidence,
- un courrier du partenaire de résidence confirmant leur engagement à vous accueillir et leur motivation, signé par le responsable de la structure et, le cas échéant, le référent de résidence,
- le formulaire complémentaire complété (avec le budget prévisionnel notamment), accessible via ce lien : <https://forms.gle/WZMJBz4GqkR3sZVS8>.

La sélection se fera sur dossier par une commission d'attribution composée de représentant-es de la DRAC et de membres de RN13BIS. Les choix de la commission d'attribution seront motivés par la qualité de la démarche artistique, du partenariat et de la rencontre avec le territoire. La liste des projets de résidence retenus par la commission d'attribution sera communiquée à partir du 22 mai 2023.

RÉUNIONS D'INFORMATION

Trois rendez-vous collectifs d'information seront organisés en visioconférence durant le temps de l'appel à candidatures :

- mardi 11 avril à 14h (1h) : <https://zoom.us/j/98000499091>
- lundi 17 avril à 14h (1h) : <https://zoom.us/j/97143087723>
- mercredi 26 avril à 14h (1h) : <https://zoom.us/j/91877298301>

Pour toute question : soudain@rn13bis.fr.

Soutenu par



Annexe :

À quoi s'engagent les différentes parties ?

Les artistes s'engagent à :

- concevoir un projet en dialogue avec un territoire et un partenaire local (comprendre ses attentes et capacités d'accueil et accompagnement) ;
- participer au volet professionnalisant des 1^{er} et 2 juin ;
- se rendre disponible sur le lieu de résidence pendant la durée définie ;
- développer un projet de recherche ou de création ;
- assurer les temps de rencontres avec les habitant·e·s et publics (ateliers, rencontres...) imaginés au moment de la candidature ;
- respecter le calendrier et le budget prévisionnel soumis ;
- communiquer régulièrement avec la chargée de mission, en particulier remettre en fin de projet un bilan d'une page décrivant la résidence, accompagné de visuels.

Les partenaires locaux s'engagent à :

- nommer un ou une référente qui sera présente tout au long de la résidence et investie des étapes de préparation et de son bilan ;
- être prêt à adapter ses attentes au projet de l'artiste (comprendre la démarche artistique et les besoins qui y sont liés) ;
- organiser l'accueil de l'artiste pour la résidence et veiller à son bon déroulement ;
- proposer un hébergement ou participer à la réservation des gîtes ou hôtels ;
- mettre un espace de travail à disposition de l'artiste pour ses temps de recherche et veiller à ce que l'artiste dispose de temps de création en dehors de toute activité imposée ;
- identifier les publics cibles des actions culturelles et construire le programme d'interventions avec l'artiste ;
- communiquer auprès des publics et mobiliser les partenaires ;
- communiquer avec la chargée de mission, en particulier remettre en fin de projet un bilan d'une page.

RN13BIS – art contemporain en Normandie s'engage à :

- faciliter la mise en relation des artistes et des partenaires locaux ;
- coordonner la commission d'attribution et répondre aux candidat·e·s ;
- assurer la gestion administrative et financière du programme ;
- accompagner le programme : informations, conseils, webinaires... ;
- communiquer sur le programme ;
- établir le bilan quantitatif, qualitatif et financier du projet.